

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2011 à 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 28 juin 2011 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mmes Isabelle DESSAINT, excusée, Kelly LAURENCE, excusée, Juliette MARISSAL, pouvoir à E. BRUNET, Agnès DAUBIN, pouvoir à M. BARBIER, M. Thierry DELAMARE, pouvoir à E. DESSAINT, et M. Olivier GRIMAU, excusé.

Le Maire déclare la séance ouverte et Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité du SIER CHAULNES en date du 17 mai dernier approuvant une modification statutaire du SIER CHAULNES et les nouveaux statuts proposés. Cette modification porte essentiellement sur l'élargissement de la compétence obligatoire du SIER (électricité) à des compétences à caractères optionnel autres que le gaz et l'éclairage : signalisation lumineuse, maîtrise de la demande en énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.

Monsieur le Maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité, gaz ou éclairage, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, d'exercer pour communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles. Monsieur BARBIER précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouveaux statuts proposés par le SIER CHAULNES.

Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande de subvention de l'association les H'AMis des mots, d'un montant de 60 €.

Après délibération, l'assemblée décide d'accorder cette subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention établie entre la commune et l'Office Culturel Municipal. Conformément à cette convention, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30000 € pour l'année 2011.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Association Foncière de BROUCHY propose de céder ses fossés à la Commune pour un montant de 3000€.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres, décide l'acquisition des fossés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder l'autorisation de signer une convention avec le PACT-ADRIM concernant les travaux de l'ancien presbytère pour le montant total des travaux réalisés par le chantier d'insertion de la communauté de communes.

Un devis, émanant de PCPV, est présenté à l'assemblée concernant le remplacement de robinetterie dans les WC de la salle polyvalente pour un montant de 1206,70 €.

Les membres du conseil acceptent ce devis et les travaux seront confiés à cette entreprise.

Un autre devis est présenté par l'entreprise PIERPROP relatif à la rénovation du calvaire, situé à AUBIGNY, pour un montant de 2061,10 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le devis est accepté.

Des travaux étant nécessaires sur la route du Montalimont, notamment rebouchage de nids de poule, etc...sur la partie à charge de la commune (après le numéro 293 rue du tour de ville jusqu'au carrefour), le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par la SCREG pour un montant de 16338,56 €.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'embauche de Monsieur Cédric GOHET, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour un poste d'agent technique de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des renards ont été signalés dans le village. Monsieur Cédric BARBIER, ayant ses diplômes de piégeurs, le conseil municipal décide de lui confié le travail.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de remerciement émanant de la maison de retraite de Guiscard, concernant l'invitation qu'elle avait reçu pour le Festival de Contes.

Une animation ludothèque aura lieu en Juillet les mercredi 6, 20 et 27 juillet. Des papiers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

La capacité des réfrigérateurs devenant insuffisante concernant le portage de repas et la cantine scolaire, l'achat d'une mini chambre froide est à prévoir pour la rentrée.

Une réflexion est engagée sur la nouvelle signalétique qui pourrait être envisagée dans certaines rues du village.

Monsieur Jean-Camille Augé signale le problème rencontré pour sortir de la rue du marais lorsque plusieurs véhicules sont en stationnement au niveau du 619 rue du marais. Il demande également s'il est possible de retirer un arbre pour sortir de la ferme Fagart et de placer un panneau « sortie d'engins agricoles ».

Les anciennes tables de la salle polyvalente (cadre + panneau) sont à vendre 5 € l'une.

Dans le cadre de la démarche « territoires et dynamiques économiques », la Communauté de Communes souhaitent avoir les coordonnées de chaque conseiller municipal afin de leur envoyer des invitations personnalisées. Les adresses de chacun seront communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.